

# INFO

# RAPIDE



Rungis, le 18 avril 2025

## Compte-rendu du groupe de travail CPPNI Transport Routier de Voyageurs du mardi 15 avril 2025 :

### 2 points à l'ordre du jour :

- Indemnisation des coupures/amplitude
- Questions diverses

### 1. Indemnisation des coupures/amplitude

En préambule, le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une réunion de négociation mais d'un groupe de travail contenant ses points de priorités avec des axes de revendications prioritaires où chaque partie peut apporter ses propositions. Pour les organisations professionnelles, il y a une volonté d'ouvrir et d'avancer sur les sujets donc la négociation est ouverte. Le groupe de travail a bien pour objectif d'être un lieu de partage de propositions, il n'y a pas de mandat à ce jour. Pour l'OTRE, qui est en phase avec la FNTV, elle souhaite des échanges libres pour être capable de revenir vers les mandants. Après un bref rappel du contexte (manque d'attractivité et pénibilité du métier expliquant principalement la pénurie actuelle de personnel roulant et précisant que les nombreux départs en retraite prévus dans les années à venir engendreront une aggravation de cette pénurie), la délégation CFDT propose les mesures suivantes pour renforcer l'attractivité du métier :

- **Amplitude horaire** : indemnisation à **100% au-delà de 12 heures**, contre 65% actuellement dans certains cas.

- **Coupures** :

**Revalorisation de l'ensemble des coupures à 100%** considérant l'impossibilité pour les conducteurs de vaquer librement à leurs occupations ;

**Toutes coupures de moins d'une heure doivent être intégrées dans le TTE ;**

**Les coupures ne doivent plus servir à compléter l'insuffisance horaire.**

### PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**  
Secrétaire Général  
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**  
Secrétaire Général Adjoint  
06 73 59 09 89

Charles **MORIT**  
06 11 66 65 48

Emilie **BLAISE**  
06 25 51 05 05



Ces propositions impliquent une révision de l'article 4 de l'accord du 18 avril 2002 relatif au temps à disposition, ainsi qu'un traitement du sujet de l'insuffisance horaire.

- **Temps annexes** : instaurer les prises en charge quotidiennes pour chaque jour travaillé :
  - 15 minutes pour prise en charge du véhicule et installation au poste de conduite ;
  - 15 minutes pour nettoyage quotidien ;
  - 15 minutes pour la caisse si le conducteur travaille sur une ligne régulière avec encaissement ;
  - 15 minutes pour la fin de service.

Ces prises en charge pourraient apporter une base de rémunération journalière complémentaire de 45 minutes pour les conducteurs effectuant des services scolaires et une heure pour les conducteurs effectuant des lignes régulières.

Les autres organisations syndicales rejoignent les revendications de la CFDT.

Concernant les organisations patronales, l'**OTRE** écoute les revendications mais ne se prononce pas. Ils précisent toutefois qu'ils réfléchissent à une indemnisation des coupures différentes selon les métiers. Ce à quoi la CFDT s'oppose fermement !

La **FNTV** précise qu'ils auront plus facilement un mandat pour les coupures que pour l'amplitude, qu'ils réfléchissent en termes de temporalité (séquencement) afin que le coût engendré par ces éventuelles modifications puisse être intégré dans les contrats et futurs appels d'offres.

Enfin, la **FNTR** précise qu'ils devront être vigilants à ce que ces éventuels coûts supplémentaires soit remis à la charge des clients.

La CFDT s'insurge de ce propos !

Le sujet concernant l'activité « TOURISME » sur la phrase « peut vaquer à des occupations personnelles » a été porté à discussion.

À l'issue des échanges, il a été convenu que l'ensemble des OS devront remonter leurs revendications pour la fin du mois d'avril afin de laisser le temps aux OP d'en discuter avec leurs mandants.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 3 juin 2025 à 9h30.

## **2. Questions diverses**

Absence de questions diverses.